

COMITE DE DIRECTION

P.V. N° 16

Réunion Plénière en VISIO CONFERENCE : **Mardi 06 avril 2021**

Président : M. Pierre GUIBERT
Président Délégué : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON – MM Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean Paul RUIZ - André SASSELLI – José VIVERO

Excusés : Mme Béatrice MONNIER – MM. Gérard BORGONI – Bruno GIMENEZ – Jérôme LACHEVRE – Jean RENZULLI

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Aurélie MEUNIER (Gestionnaire Comptable) - Ludivine REGNIER (CTD DAP)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT

A VOTRE ARRIVEE DANS LE HALL D'ENTREE
VOUS DEVEZ REMPLIR UN FORMULAIRE DE PRESENCE

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
 - Informations
-

CORRESPONDANCE

● F.F.F

- Adressant un tableau des déclinaisons des décisions sanitaires pour le sport à partir du 26 mars 2021. Noté

- Modernisation du programme éducatif fédéral avec une nouvelle charte graphique et un nouveau logo. Transmis à la CTD DAP

- Le séminaire « référents beach soccer » qui était prévu initialement du 06 au 08 avril est reporté à une date ultérieure. Transmis à la CTD DAP.

- Lettre d'infos du Football amateur N°13. Noté.

- Suite à la prise de parole du Président de la République, la FFF échange avec le Ministère des Sports afin d'obtenir dans les plus brefs délais les conditions dans lesquelles la pratique du Football pour les mineurs et les majeurs peut continuer. Noté.

- Communiqué de Presse F.F.F concernant l'arrêt définitif des championnats amateurs et la Coupe de France Féminines. Noté.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Informant de la classification au niveau 5 SYE du complexe sportif Blaquièrre de GRIMAUD. Transmis à la CDTIS

- Informant de la classification au niveau 6 SYE du stade Patrick Blondeau de POURRIERES. Transmis à la CDTIS

- Les référents régionaux et départementaux auront une formation en visio conférence le mardi 13 avril 2021 concernant les fonctionnalités principales du Compte asso. Noté.

• DIVERS

- **CDOS 83** : Adressant un article « du sport au parlement ». Noté

- **Mme Aurélie MINISCALCO et Vigile Vivien LECAM MINISCALCO** : Adressant leurs remerciements suite au décès de leur père Francis MINISCALCO. Noté.

- **USEP 83** : Informant de leur préparation à la journée olympique qui aura lieu le 23 juin 2021. Noté

- **Mme Alice RAPA** : Candidature spontanée au poste d'assistante chef de projet événementiel. Une réponse a été faite par le Secrétaire Général.

INFORMATION de la CTD DAP (arrêté au 06.04.2021)

>> Développement et Animation des Pratiques (DAP)

- > Football Educatif
- > Label et structuration des clubs
- > Foot à l'école
- > Foot Loisirs
- > Futsal

>> Plan de Performance Fédéral (PPF)

- > Formations
- > Détections
- > Sections sportives

>> Amicale des Educateurs

INFORMATION

- L'accès au District est autorisé en cas de nécessité pour les membres des Commissions dans le respect des gestes barrières et en petit comité les mardis et jeudis après-midi (14h à 16 h) uniquement.

Les Commissions peuvent se réunir en visio. Le secrétariat se tient à la disposition des Présidents de Commission pour mettre en place ces réunions à distance.

Par contre l'accès au District reste strictement interdit au public.

« VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE »

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes. Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt du minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et VAUCLUSE.

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Toutes les réservations doivent être adressées par mail au secrétariat du District du Var à l'attention de M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président du District, seule personne habilitée à gérer ces réservations (tél. 06.84.31.70.43)

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO